

MANDAT DE COURTAGE

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES PARTIES

Entre les soussignés :

- Monsieur ou Madame d'une part,
Ci- après dénommé l'Acheteur agissant :
 - à titre particulier et personnel,
 - dans le cadre de son activité professionnelle,
 - assujetti à la TVA
 - non assujetti à la TVA

ET :

- Et l'entreprise « Poneys des Quatre Vents » immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro : 353 417 751, représentée par Mademoiselle Caroline VIGIER et Monsieur Lionel CALESTINI d'autre part.
Ci- après le Vendeur agissant :
 - à titre particulier et personnel, d'autre part
 - dans le cadre de son activité professionnelle d'autre part¹.

ARTICLE 2 : QUALITES DES PARTIES

Acheteur :

Profession :

Niveau équestre, titre professionnel ou expérience équestre :

Nombre d'équidés achetés dans le passé :

Vendeur : l'entreprise « Poneys des Quatre Vents » spécialisée dans l'achat, la vente et la valorisation de poney de sport, immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro : 353 417 751, représentée par Mademoiselle Caroline VIGIER et Monsieur Lionel CALESTINI.

La qualité respective des parties est définie et acceptée d'un commun accord par l'acheteur et le vendeur.

¹ : Barrer les mentions inutiles

ARTICLE 3 : MANDAT DE RECHERCHE

Par le présent contrat, l'Acheteur demande à l'Entreprise « Poneys des Quatre Vents » de rechercher, trouver et de lui présenter un ou plusieurs poneys dans l'objectif d'en faire l'achat. Dans cette recherche, l'entreprise « Poneys des Quatre Vents » s'engage à ne présenter à l'Acheteur que des poneys en adéquation avec le niveau et l'utilisation que souhaite en faire le futur cavalier

Le poney doit (*razer les mentions inutiles et compléter les champs*):

- être de race :
- être un hongre / une jument / un mâle.
- être de taille A/B/C/D/E
- être âgé(e) de : ans / ou doit avoir au moins : ans ; au plus : ans.
- doit être débourré, avoir un niveau de dressage de base, avoir un niveau de dressage confirmé

- n'être jamais sorti en compétition
- être sorti en compétition PONAM / être sorti en compétition poney ELITE
- avoir gagné en compétition PONAM/ avoir gagné en compétition poney ELITE
- avoir fait le circuit des classiques poneys

Il est acheté dans l'objectif :

- de pratiquer le saut d'obstacle ;
- de pratiquer le dressage ;
- de pratiquer le complet ;
- de devenir poney de loisirs ;
- de servir à tout autre usage : .

L'enveloppe budgétaire destiné à cet achat est de :

ARTICLE 4 : HONORAIRES

Dans le cadre de cette recherche, et si l'ensemble des poneys présentés à l'Acheteur ne convient pas, l'Acheteur versera une indemnité compensatoire à l'Entreprise « Poneys des Quatre Vents », destinée à couvrir les frais de recherche : transport, hébergement, et autres dépenses induites. Cette indemnité sera d'un montant de 500€.

Une fois la transaction d'achat effectuée, l'Acheteur versera à l'Entreprise « Poneys des Quatre Vents » une commission d'un montant égale à 8% du prix de vente officiel du poney.

ARTICLE 5 : REGLES DE CONDUITE

Une fois le poney trouvé et choisi par l'Acheteur, celui-ci s'interdit d'acheter directement le cheval et s'engage à transmettre à passer par l'Entreprise « Poneys des Quatre Vents » pour en faire l'acquisition.

En cas d'achat du poney présenté, dans un délai de six mois après l'expiration du présent mandat, l'Acheteur accepte que l'Entreprise « Poneys des Quatre Vents » perçoive une commission d'un montant égale à 8% du montant de la vente

ARTICLE 5 : FIN DU MANDAT DE COURTAGE

Ce mandat prendra fin :

- à tout moment, sur demande de l'Acheteur et après versement de l'indemnité compensatoire ;
- une fois le poney trouvé, les conditions de la transaction seront celles exposées dans le contrat de vente.

Le présent mandat est établi en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des parties.

Fait à, le.....

Le Mandant

L'Entreprise « Poneys des 4 Vents »